



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	10	3

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 11 mai 2012

**OBJET : 05-5 - BUDGET
SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE
2011 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Le vendredi 11 mai 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 04/05/2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N°Enregistrement :

1409/12

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Audouin RAMBAUD
Mme Angèle MURATORI à M. Jean-Pierre GONZALEZ
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. André-Luc SEITHER
M. Serge AMAR à M. Michel GASTALDI
M. Alain CHAUSSARD à M. Jacques BAYLE
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
Mme Khéra BADAoui à M. Eric PAUGET
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 16/05/12

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 MAI 2012

Pour le Maire,

Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Jacques BARBERIS, M. Jonathan GENSBURGER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 ce jour,

Considérant les règles en vigueur dans le cadre de l'instruction M49 applicables au budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 0 euros
- un excédent d'investissement de 20.664,47 euros.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions : Mme RAVEL, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme VERCNOCKE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY)

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	EUROS
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	28.742,88
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : <i>EXCEDENT</i>	
<i>DEFICIT</i>	28.742,88
A) EXCEDENT AU 31/12/2011	0,00
Affectation obligatoire	
· à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
· à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
· affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
· affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002)	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour	

05-5 - BUDGET SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE 2011 - AFFECTATION DU RESULTAT

Commission(s) :

B) DEFICIT AU 31/12/2011 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter - budget primitif Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.05-5 - BUDGET SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - EXERCICE 2011 - AFFECTATION DU RESULTAT -

Date de transmission de 21/05/2012

l'acte :

Date de réception de 21/05/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM1409-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120511-DCM1409-12-DE

Date de décision : 11/05/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires